



Demande reçue le : _____

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DÉCLARATION DE TRAVAUX

Service de l'urbanisme

En vertu de la réglementation, le Service d'urbanisme a **jusqu'à 30 jours pour émettre un certificat, à partir de la date où tous les documents requis en lien avec la demande ont été fournis** par le demandeur.

Notez qu'il est interdit d'entreprendre des travaux avant d'avoir obtenu un certificat.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du requérant : _____

Êtes-vous le propriétaire? : Oui Non

(si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez joindre le formulaire de procuration à cette demande.)

Adresse municipale: _____

Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT

Adresse des travaux : _____

(si différente de la section précédente)

Numéro de lot : _____

(si aucune adresse municipale)

DESCRIPTION ET/OU LISTE DES TRAVAUX

EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Propriétaire Requérant

Entrepreneur

Nom : _____

Adresse complète : _____

N° de téléphone : _____

N° RBQ : _____

CALENDRIER ET COÛT DES TRAVAUX

Date prévue : début des travaux : _____

Estimation des coûts : _____

fin des travaux : _____

SIGNATURE ET DATE

Nom en lettre moulée : _____

Signature : _____

Date : _____

LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR

Formulaire de demande de certificat dûment remplis.

Procuration (*si vous n'êtes pas propriétaire*).

Plans dans les cas suivant :

- Aménagement d'une aire de stationnement;
- Aménagement du terrain;
- Plantation ou abattage d'arbre (dans le cas d'un projet assujetti au PIIA, d'un projet dans bande de protection riveraine ou dans certaines zones);
- Photo(s) du ou des arbres à abattre démontrant le motif de la demande d'abattage.

Notes :

Afin de valider la conformité du projet avec la réglementation municipale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement se réserve le droit d'exiger tous autres informations, plans ou documents.

Tout document manquant ou incomplet peut retarder l'obtention du certificat.

De plus, si votre propriété est localisée dans un secteur assujetti au règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), le délai d'émission du certificat pourrait être supérieur.